



1044, avenue Kambove, Lubumbashi / RDC – Téléphone: 00243 85 110 34 09

Email: info@irdh.co.za; Tweeter: @irdh_officiel; Site web: www.irdh.co.za;

Facebook: <https://www.facebook.com/www.irdh.co.za>

COMMUNIQUE IRDH DU 06 FEVRIER 2018

IRDH annonce la parution du « **Bulletin mensuel d'information et d'éducation aux droits humains** », de janvier 2018, **en papier dur**. Ce format, publié aussi sur le site de l'Institut, paraissait depuis Juin 2014 et a été interrompu, en décembre 2016, au profit de la version électronique sur le site www.irdh.co.za, par emails, sur Facebook <https://www.facebook.com/www.irdh.co.za>, LinkedIn, Tweeter, WhatsApp et Youtube. Cette décision répond au besoin des lecteurs qui ne sont pas dans les médias sociaux.

Le numéro annoncé contient, outre la présentation de l'IRDH et la Déclaration universelle des droits de l'Homme, deux articles intéressants :

1. « **L'Accès équitable à l'Internet, en RDC, la part des entreprises de télécommunication** ». Ce papier soulève la problématique de la nécessité indiscutable de l'accès à l'Internet, pour un développement durable à l'horizon 2030, face aux défis liés notamment au coût, le faible taux de pénétration et la politique du gouvernement congolais. Une proposition est faite aux entreprises de participer, comme organes de la société congolaise, à rétablir l'équité, en créant des points d'accès gratuits, au profit des universités et centres de recherche.
2. « **Prestation de l'avocat pour compte et au nom d'un membre de sa famille** ». Ce deuxième papier participe au débat entre avocats : Peut-on prêter pour un membre de sa famille ? L'article analyse les arguments des deux camps opposés, du OUI et du NON ; il donne des exemples des barreaux qui sont dans les deux camps et conclut que l'avocat devrait être jugé en fonction de la loi qui a primauté sur les usages non écrits, au vu des faits et de son serment.

Le numéro 001, janvier 2018, du Bulletin d'information et d'éducation aux droits humains a été financé par le Bâtonnier honoraire du Barreau de Lubumbashi, **BAKAMBE SHESHA Jacques**.